NATIONS UNIES

TD

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr.
LIMITEE

TD/B/WG.8/L.1/Add.2
13 octobre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Groupe de travail spécial sur les perspectives commerciales dans le nouveau contexte du commerce international
Première session
Genève, 9 octobre 1995
Point 7 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR LES PERSPECTIVES COMMERCIALES DANS LE NOUVEAU CONTEXTE DU COMMERCE INTERNATIONAL SUR SA PREMIERE SESSION

Rapporteur : M. M. Nishioka (Japon)

Additif

POINTS 3 ET 4 (suite)

Orateurs : Secrétariat (par. 1 à 3 et 10)
Egypte (au nom du Groupe africain)
Uruguay (au nom du MERCOSUR et du Chili)
Mexique

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 20 octobre 1995 à la :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8102
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5656 ou 5655

GE.95-53452 (F)

Chapitre I

NOUVELLES PERSPECTIVES COMMERCIALES DECOULANT DE LA MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DU CYCLE D'URUGUAY DANS CERTAINS SECTEURS ET SUR CERTAINS MARCHES

(Point 3 de l'ordre du jour)

et

ANALYSE DES MOYENS DE DONNER EFFET A LA DECISION RELATIVE AUX DISPOSITIONS SPECIALES EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES FIGURANT DANS L'ACTE FINAL DU CYCLE D'URUGUAY

(Point 4 de l'ordre du jour)

(suite)

1. Présentant le point 3 de l'ordre du jour, le Chef de la Section des questions systémiques (Division du commerce international) a rappelé que le secrétariat avait présenté un bilan du Cycle d'Uruguay au Conseil du commerce et du développement en septembre 1994. Le Conseil avait jugé qu'il fallait poursuivre l'analyse - pour pouvoir faire des propositions concrètes en particulier dans des secteurs essentiels comme l'agriculture, les textiles et les vêtements, ainsi que les services - et que les activités du Groupe de travail spécial seraient utiles à maints égards. Le secrétariat en avait tenu compte pour établir la documentation sur le point 3. Elle comprenait le rapport publié sous la cote TD/B/WG.8/2, principal document analytique rédigé pour la session, son annexe statistique (TD/B/WG.8/2/Add.1), ainsi que deux études détaillées, l'une sur l'agriculture (UNCTAD/ITD/16) et l'autre sur les textiles et les vêtements (UNCTAD/ITD/17). Ces études mettaient en lumière les débouchés commerciaux concrets découlant des concessions tarifaires faites pendant le Cycle d'Uruguay par les pays développés et par les pays en développement. Dans le secteur industriel, l'application de la formule "zéro pour zéro" avait entraîné une nette libéralisation tarifaire et une forte augmentation de la part des exportations admises en franchise, dont certains produits importants pour les pays en développement. Toutefois, dans certains secteurs qui les intéressaient, les réductions avaient été inférieures à la moyenne, et les droits ainsi que leur progressivité demeuraient élevés.

2. L'Accord sur les textiles et les vêtements, qui prévoyait l'expiration progressive de l'Arrangement multifibres (AMF) sur une période de 10 ans,

entraînerait la suppression des contingents en quatre étapes, avec une augmentation des coefficients de croissance qui relèverait ces contingents jusqu'à leur élimination totale, en particulier pour les petits fournisseurs, ainsi que la levée d'autres restrictions incompatibles avec le GATT qui frappaient les importations de textiles et de vêtements. Cela créerait d'importants débouchés, notamment pour de nombreux pays en développement dont les importations de textiles étaient en plein essor. Dans l'immédiat, les perspectives pourraient être limitées du fait que les pays importateurs avaient généralement renvoyé l'"intégration" des produits actuellement soumis à des restrictions à une date aussi éloignée que possible. En outre, si les pays ne faisaient pas preuve de modération en recourant à des mesures de sauvegarde transitoires, les possibilités d'exportation à court terme seraient réduites.

3. En transformant les obstacles non tarifaires à la frontière en droits de douane, en consolidant tous les taux dans ce secteur, ainsi qu'en fixant des plafonds et en prévoyant des réductions spécifiques dans le domaine du soutien interne et des subventions à l'exportation, l'Accord sur l'agriculture imposait le statu quo et le démantèlement des barrières protectionnistes, et constituait une base solide pour la poursuite de la libéralisation du commerce. Les réductions tarifaires dans certains secteurs importants pour les pays en développement avaient été sensibles et, en général, la suppression des obstacles non tarifaires et la consolidation des taux s'étaient traduites par une plus grande transparence pour les négociants. La diminution du soutien intérieur et des subventions à l'exportation devrait offrir des débouchés aux fournisseurs efficaces. Toutefois, les droits résultant de la tarification étaient généralement prohibitifs, aussi les principales perspectives immédiates se réduiraient-elles sans doute à celles qui étaient offertes par les contingents tarifaires, qui comportaient cependant des taux non négligeables et étaient attribués à des fournisseurs donnés en vertu de la disposition concernant le maintien des "possibilités d'accès courantes". Même les modalités d'application de la disposition relative aux "possibilités d'accès minimales" accordées sur une base NPF risquaient de soulever des difficultés pour les fournisseurs des pays en développement. Le régime des contingents tarifaires et le système de réduction du soutien interne ainsi que des subventions à l'exportation laissaient une marge de manoeuvre aux gouvernements dans la mise en oeuvre de leurs engagements.

Il fallait espérer qu'ils retiendraient les options les plus libérales et les plus favorables aux importations en provenance des pays en développement. L'examen de l'application de l'Accord et l'évaluation de ses effets économiques aideraient à définir les orientations futures. Les pays en développement devraient examiner de façon approfondie le fonctionnement du système de contingents tarifaires des principaux pays importateurs, et l'on pourrait étudier d'autres moyens de libéraliser les échanges, comme un élargissement du SGP aux produits agricoles, couvrant à la fois les taux contingentaires et les taux hors contingents. En outre, l'exclusion des pays non membres de l'OMC du programme d'intégration concernant les textiles et les vêtements ainsi que des contingents tarifaires pour les produits agricoles risquait de poser des problèmes.

4. Le porte-parole du Groupe africain (Egypte) a souligné l'importance du Groupe de travail spécial, qui était le seul groupe créé à la huitième session de la Conférence à axer ses travaux sur les questions commerciales. Les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique, souhaitaient vivement avoir des renseignements complets sur les nouveaux débouchés commerciaux, qui pouvaient être considérés comme un instrument de leur intégration dans l'économie mondiale.

5. Les documents établis pour la session comprenaient un rapport sur les difficultés rencontrées par les pays en développement et les pays les moins avancés, dont la plupart étaient situés en Afrique, à l'issue du Cycle d'Uruguay. A maints égards, ce rapport constituait une mise en garde et faisait prendre conscience de l'ampleur de la tâche. Il ne traitait pas des incidences d'autres accords importants du Cycle d'Uruguay - comme l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), - sur les perspectives commerciales des pays en développement. Il importait que les conséquences de ces accords soient examinées par la Conférence à sa neuvième session.

6. Les rapports du secrétariat concernaient la recherche de nouveaux débouchés après le Cycle d'Uruguay et analysaient les décisions applicables aux pays les moins avancés dans le cadre des accords conclus. Le secrétariat devrait aussi étudier les autres questions relevant de son mandat, c'est-à-dire la façon d'aider les pays en développement à mettre en oeuvre les Accords du Cycle d'Uruguay ainsi qu'à en tirer parti, et en particulier

à mettre à profit le régime préférentiel prévu en leur faveur. Il fallait également définir les activités de coopération technique nécessaires, compte tenu de l'analyse des résultats du Cycle effectuée par le secrétariat.

7. A propos des nouveaux débouchés offerts par l'Accord sur l'agriculture, le secrétariat indiquait dans son rapport qu'il n'avait pas pu les évaluer pleinement, les pays n'ayant pas encore communiqué les notifications requises. Il devrait suivre de près la question en vue de compléter le bilan préliminaire utile qu'il avait établi pour la session en cours. Il devrait aussi mettre l'accent sur les points suivants : la tarification et l'imposition par les pays développés de droits de douane qui entravaient parfois l'accès des produits des pays en développement; le risque que les pays développés utilisent les mesures spéciales de sauvegarde comme prétexte pour empêcher un afflux d'importations à bon marché en provenance des pays en développement; les règles concernant l'attribution des contingents et la mesure dans laquelle les pays en développement pouvaient profiter des méthodes adoptées par les pays développés pour établir ces contingents; l'augmentation du coût des denrées alimentaires à court et à moyen terme, comme suite à l'Accord sur l'agriculture. Pour la prochaine session, le secrétariat devrait faire une étude approfondie sur l'application de la décision ministérielle concernant les mesures de compensation en faveur des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, comme il était indiqué au paragraphe 58 du document TD/B/WG.8/3.

8. Les prévisions selon lesquelles la première étape de l'Accord sur les textiles et les vêtements ne créerait sans doute pas de débouchés nouveaux pour les pays en développement sur les marchés des pays développés étaient alarmantes. Le secrétariat devrait étudier de plus près la question en vue de définir les possibilités qui pourraient s'offrir pendant les deux étapes suivantes. Les rapports ne mentionnaient que brièvement les perspectives commerciales qui s'ouvriraient pour les exportations d'autres produits industriels des pays en développement. Il fallait espérer que cette question serait étudiée plus en détail à la prochaine session.

9. Les problèmes rencontrés par les PMA, en particulier ceux d'Afrique, après le Cycle d'Uruguay seraient plus graves encore que ne l'indiquaient les rapports si la communauté internationale ne prenait pas des mesures efficaces pour aider ces pays. Vu la complexité des Accords, le secrétariat

devrait continuer à en étudier les effets sur les pays en développement et procéder à une analyse approfondie.

10. Le Chef de la Section d'analyse des politiques économiques et sociales de la Division des pays les moins avancés a replacé les résultats de la réunion intergouvernementale de haut niveau de New York sur l'examen global à mi-parcours du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés dans le contexte de la session en cours du Groupe de travail. Les délibérations de la réunion de New York concernant le commerce complétaient à maints égards les travaux du Groupe de travail. Cette réunion avait examiné les perspectives du commerce extérieur des PMA au regard du Cycle d'Uruguay. Elle avait permis de constater que ces pays ne cessaient d'être marginalisés dans le commerce mondial, et l'accent avait été mis sur les efforts qu'ils déployaient pour libéraliser leurs échanges commerciaux, en dépit de nombreuses contraintes structurelles. L'un des résultats consensuels les plus importants de la réunion était l'engagement pris par la communauté internationale d'aider sans tarder les PMA, tant financièrement que techniquement, pour qu'ils puissent tirer parti des mesures spéciales et différenciées convenues dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay. En outre, diverses activités de coopération technique en faveur des PMA avaient été recensées. Celles-ci consistaient : i) à renforcer les capacités institutionnelles et humaines nécessaires pour honorer les obligations nouvelles découlant de l'adhésion à l'OMC, ou à aider les PMA à devenir membres de cette organisation, ainsi qu'à élaborer et à mettre en oeuvre leur future politique commerciale; ii) à développer et à renforcer les capacités d'offre de biens et de services commercialisables et la compétitivité des entreprises; iii) à améliorer l'environnement commercial micro-économique et à faire plus largement appel aux nouvelles techniques de communication grâce au programme de la CNUCED relatif à l'"efficacité commerciale"; iv) à rendre les PMA mieux à même de tirer pleinement parti des schémas de préférences; v) à appuyer les efforts de diversification et de commercialisation des produits de base; et vi) à élargir les possibilités des PMA en matière de commerce et d'investissement.

11. Le représentant de l'Uruguay, parlant au nom des pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et du Chili, a dit que le mandat du Groupe de travail était suffisamment explicite sur ce qu'on attendait du secrétariat, à savoir une analyse par marché et par produit des perspectives offertes par le nouvel environnement commercial international. Une démarche novatrice et inédite s'imposait, vu que le secrétariat avait déjà procédé

à une évaluation globale du Cycle dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1994. Les pays du MERCOSUR avaient évalué les résultats du Cycle de façon plus positive que ne le faisait le document TD/B/WG.8/2.

12. Concernant l'agriculture, les avantages résultant de son intégration dans les disciplines du GATT et des effets connexes sur les conditions de production agricole étaient inestimables. Cet aspect n'était pas clairement présenté dans le document du secrétariat, qui omettait également de faire état des perspectives commerciales évidentes offertes aux produits agricoles à forte valeur ajoutée. Les résultats limités obtenus sur le plan des engagements tendant à réduire les mesures de soutien interne et les subventions à l'exportation ne devaient pas être considérés séparément : il fallait les évaluer dans le contexte plus large du renforcement des disciplines à compter de 1999. La prévisibilité qui en résulterait pour ce secteur contribuerait manifestement à améliorer sa compétitivité.

Les possibilités présentées par la tarification dans le cadre du SGP se révélaient moins intéressantes : de l'avis de l'orateur, il n'y avait pas lieu de faire un choix entre ces propositions et celles qui étaient formulées dans le document sur les PMA. Les pays du MERCOSUR et le Chili appuyaient les efforts réels visant à améliorer la situation particulière des PMA, mais il fallait rechercher des solutions propres à servir les intérêts communs sans faire ressortir les différences qui se manifestaient au bout du compte.

13. S'agissant des textiles, même en admettant que l'intégration de l'AMF puisse ne pas entraîner une libéralisation immédiate du commerce, l'analyse du secrétariat ne répondait pas à l'objectif consistant à identifier des perspectives commerciales concrètes pour les pays en développement.

La complémentarité entre la CNUCED et l'OMC devait conduire la première à aider les pays en développement à dégager de telles perspectives et la seconde à se consacrer à la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay.

Dans le secteur des produits industriels, il eut fallu, à la place d'une analyse qualitative, étudier la structure des exportations des pays en développement au regard des principales concessions des pays développés. Cela aurait permis d'établir une liste indicative de débouchés, à partir de laquelle les éléments se prêtant à une coopération technique auraient pu être définis. En l'occurrence, une démarche nouvelle aurait pu consister à analyser les débouchés commerciaux entre pays en développement, et entre ceux-ci et les PMA. La proposition faite par le secrétariat de poursuivre l'analyse de l'application des Accords sur l'agriculture et les textiles ne pouvait

compenser le fait que des perspectives commerciales concrètes n'avaient pas été mises en évidence.

14. Au sujet du point 4 de l'ordre du jour, le représentant a souligné que les pays du MERCOSUR et le Chili souscrivaient sans réserve à la lettre et à l'esprit des décisions de Marrakech concernant les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Les débats sur cette question devaient se fonder sur des analyses factuelles solidement étayées et des propositions viables, et éviter toute politisation. S'agissant du double effet du Cycle sur les PMA, le fait de combiner l'abaissement des droits de douane avec l'augmentation possible des prix des denrées alimentaires était méthodologiquement incorrect, car cela revenait à confondre automatiquement deux catégories de pays qui étaient intrinsèquement différents et faisaient l'objet de deux décisions distinctes. Quant aux réductions tarifaires touchant les PMA, mieux valait considérer l'élargissement des préférences actuelles, l'application de nouvelles préférences résultant de la tarification opérée dans l'agriculture, ainsi que la structure des exportations des PMA au regard des concessions accordées par les pays développés et par d'autres pays en développement. Sur la question des pertes que subiraient les PMA en raison du renchérissement des produits agricoles, l'orateur s'est référé aux études réalisées par d'autres organisations internationales, dont les résultats différaient de ceux du secrétariat : les estimations figurant à cet égard dans le document du secrétariat devaient être mieux documentées.

15. Il était essentiel de donner effet aux mesures nécessaires pour conférer un caractère opérationnel aux décisions de Marrakech. Certaines des propositions formulées dans le document du secrétariat s'avéraient fondées, dans la mesure où le renforcement du programme d'aide alimentaire était compatible avec le budget alloué à celui-ci et où l'on ne s'attachait pas à modifier l'esprit de cet instrument ou celui de l'Accord sur l'agriculture. Il faudrait à cet égard définir les conditions d'admissibilité à prévoir dans le cadre de la décision relative aux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. La question soulevée dans le document du secrétariat devait à présent être examinée au Comité de l'agriculture de l'OMC. Il fallait également tenir compte des compétences respectives des institutions de Bretton Woods et de la FAO. Concernant la décision relative aux PMA, la CNUCED devait, avec l'appui des pays développés, exploiter son avantage comparatif dans le domaine de la coopération technique. A la prochaine session du Groupe, une large place devait être accordée aux propositions figurant au paragraphe 66 du document.

16. Le représentant du Mexique a estimé que la documentation établie pour la session offrait une bonne base de départ pour les débats et marquait un progrès dans l'exécution des tâches confiées au Groupe de travail. L'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay était un cadre approprié pour libéraliser le commerce mondial des produits agricoles. Cependant, des mesures complémentaires s'imposaient pour parvenir à une libéralisation complète des échanges commerciaux. A cet égard, il importait d'assurer une plus large diffusion des listes de produits soumis à des contingents tarifaires par les principaux importateurs et de renforcer les efforts et l'appui nécessaires pour faciliter l'adhésion à l'OMC des pays en développement qui n'en étaient pas encore membres, de façon qu'ils puissent bénéficier des avantages de l'Accord sur l'agriculture.

17. Dans le secteur des textiles, la mise en application de l'Accord sur les textiles et les vêtements allait accroître les possibilités d'accéder aux marchés. Cependant, des efforts supplémentaires étaient indispensables pour renforcer la transparence, la sécurité et la prévisibilité de l'accès aux marchés mondiaux des textiles et des vêtements pour les pays en développement. Il faudrait en outre améliorer les conditions définies dans le Cycle pour que les produits industriels puissent accéder plus facilement aux marchés des pays développés.

18. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, des mesures complémentaires devaient être appliquées en faveur des pays les moins avancés pour que les résultats du Cycle ne contribuent pas à aggraver la précarité de leur situation économique. Il faudrait adopter des mesures concrètes afin de donner à ces pays les moyens de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux en tirant parti des possibilités offertes par le traitement préférentiel actuellement en vigueur. Les PMA devaient bénéficier d'une assistance technique pour participer aux négociations commerciales multilatérales en cours et prévues, de façon à profiter des avantages découlant des améliorations du système commercial multilatéral. Il importait de suivre de près la situation des PMA pour évaluer plus précisément les effets de l'application des dispositions du Cycle sur ces pays. Des monographies par pays pouvaient, dans cette optique, se révéler utiles.

19. Pour finir, l'orateur a déclaré que le Groupe de travail devait tenir compte des travaux effectués dans d'autres organisations internationales. Il serait bon à cet égard d'analyser les résultats de la récente réunion de haut niveau sur les PMA tenue à New York.